

Vu le décret n° 2004-1864 du 10 août 2004, portant nomination de Monsieur Lotfi Daoues chargé de mission pour occuper l'emploi de chef de cabinet du ministre de la justice et des droits de l'Homme.

Arrête :

Article premier. - Monsieur Lotfi Daoues, chargé de mission, occupant l'emploi de chef de cabinet, est autorisé à signer, par délégation du ministre de la justice et des droits de l'Homme, tous les actes intéressant le contentieux du ministère dans le cadre des dispositions de l'article 33 de la loi n° 72-40 du 1er juin 1972, relative au tribunal administratif.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 15 janvier 2005.

*Le ministre de la justice
et des droits de l'Homme*

Béchir Tekkari

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi

MINISTERE DES FINANCES

NOMINATION

Par décret n° 2005-85 du 18 janvier 2005.

Madame Feiza Meziane épouse Beltaief, inspecteur des services financiers au ministère des finances, est nommée chef de service des régularisations et du livre de la dette à la direction générale du trésor.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

NOMINATIONS

Par décret n° 2005-86 du 17 janvier 2005.

Madame Nabih Kerfai épouse Jabari, administrateur conseiller, est chargée des fonctions de sous-directeur de la gestion des documents et de la documentation à la direction générale de l'organisation, de l'informatique, de la gestion des documents et de la documentation au ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques.

Par décret n° 2005-87 du 17 janvier 2005.

Monsieur Mohamed Rezig, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de service à l'arrondissement des sols au commissariat régional au développement agricole de Nabeul.

Par décret n° 2005-88 du 17 janvier 2005.

Monsieur Sofiène Ben Ahmed, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole "Beni Hassen" au commissariat régional au développement agricole de Monastir.

Par décret n° 2005-89 du 17 janvier 2005.

Monsieur Hamed Ben Hassine, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole "Essahlin" au commissariat régional au développement agricole de Monastir.

Par décret n° 2005-90 du 17 janvier 2005.

Monsieur Mohamed Ouhibi, ingénieur des travaux, est chargé des fonctions de chef de la cellule territoriale de vulgarisation agricole "El Bekalta" au commissariat régional au développement agricole de Monastir.

Arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 12 janvier 2005, portant création d'un périmètre d'intervention foncière agricole à Dowwara de la délégation d'Om Laârayes au gouvernorat de Gafsa et ouverture des opérations d'aménagement foncier dans ce périmètre.

Le ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence foncière agricole, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment ses articles 2 (nouveau), 13 et 14 bis,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret n° 2000-1949 du 12 septembre 2000, fixant la composition et les compétences de la commission nationale consultative de l'aménagement foncier agricole,

Vu l'avis de la commission nationale consultative de l'aménagement foncier agricole réunie, le 12 juin 2004.

Arrête :

Article premier. - Il est créé un périmètre d'intervention foncière agricole à Dowwara de la délégation d'Om Laârayes au gouvernorat de Gafsa, d'une superficie de 2500 hectares, délimité par un liseré vert sur l'extrait de carte au 1/50.000 annexé au présent arrêté.

Art.2. - Les opérations d'aménagement foncier agricole sont ouverte dans le périmètre visé à l'article premier du présent arrêté à compter de la date de son entrée en vigueur.

Art. 3. - Le directeur général de l'agence foncière agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 12 janvier 2005.

*Le ministre de l'agriculture
et des ressources hydrauliques*

Mohamed Habib Haddad

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi